



# PRÉFET DE LA MARNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Sous-préfecture de Reims, Service réglementations et sécurités

[pref-professions-reglementees-route@marne.gouv.fr](mailto:pref-professions-reglementees-route@marne.gouv.fr)

### CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE VÉHICULE MOTORISÉ À DEUX OU TROIS ROUES (VMDTR)

#### Formulaire de demande

<input type="checkbox"/>	1ère demande
<input type="checkbox"/>	Renouvellement de la carte professionnelle VMDTR n°..... délivré le ...../...../20....., par la préfecture /sous préfecture de .....
<input type="checkbox"/>	Changement de département de domicile
<input type="checkbox"/>	Duplicata suite à perte ou vol

#### ETAT-CIVIL

Nom (non de naissance) :	
Nom d'usage :	
Prénom (s) :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse complète :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	-
Adresse électronique : (Mail impératif) _____@_____	
Profession actuelle exercée :	
<b>PERMIS DE CONDUIRE</b>	
N° :	
Délivré le :	à

✓ Je certifie l'exactitude des renseignements et l'authenticité des documents joints.

A : \_\_\_\_\_,

Le : ..../..../20.....

Signature :

## INFORMATIONS IMPORTANTES

L'exercice de la profession de conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues (VMDTR) est réglementé. Il nécessite une carte professionnelle et une attestation préfectorale d'aptitude médicale à la conduite avec la catégorie « transport public de personnes » en cours de validité.

Vous adressez la demande par écrit au préfet du département de votre domicile.

La décision vous est adressée dans un délai de trois mois suivant la réception du dossier complet.

Vous devez restituer la carte professionnelle de conducteur de VTC lorsque vous cessez définitivement votre activité professionnelle ou lorsqu'une des conditions prévues pour sa délivrance cesse d'être remplie.

A défaut, celle-ci est retirée par l'autorité administrative compétente.

## INCAPACITÉS

*Article R3120-8 du code des transports*

Nul ne peut exercer la profession de conducteur de véhicule de transport public particulier si figure au **bulletin n° 2 de son casier judiciaire**, ou à son équivalent pour les non-nationaux, l'une des condamnations suivantes :

1° Une condamnation définitive pour un délit sanctionné en vertu du [code de la route](#) par une réduction de **la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire** ;

2° Une condamnation définitive pour **conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé ou pour conduite malgré l'annulation du permis de conduire ou malgré l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis, ou encore pour refus de restituer son permis de conduire après l'invalidation ou l'annulation de celui-ci** ;

3° Une condamnation définitive prononcée par une juridiction, française ou étrangère, à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement pour **vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle ou infraction à la législation sur les stupéfiants**.

## Demande de carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues (VMDTR)

Pour présenter une demande de carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues (VMDTR) à la sous-préfecture de Reims, vous devez **obligatoirement être domicilié** à dans le département de la Marne (51)

### I- Pièce à fournir selon votre situation :

<b>1- pour les personnes ayant réussi l'examen VMDTR :</b>	
<input type="checkbox"/>	Copie du relevé de note / de l'attestation de réussite à l'examen VMDTR
<b>2- pour les conducteurs salariés :</b>	
<input type="checkbox"/>	Copie des fiches de paie correspondant à un temps plein (1607 heures) sur une durée de un an dans des fonctions de conducteurs professionnel de transport de personnes pendant les dix dernières années précédant la présente demande.
<input type="checkbox"/>	Copie du contrat de travail + attestation de(s) l'employeur (s) certifiant l'emploi occupé et le nombre total d'heures travaillées.
<input type="checkbox"/>	Attestation originale de votre employeur autorisant le cumul de votre activité professionnelle avec celle de conducteur de VMDTR
<input type="checkbox"/>	Copie de l'attestation de visite médicale d'aptitude physique pour le transport public de personnes délivrée par une préfecture, couvrant la période des bulletins de salaires fournis
<input type="checkbox"/>	Copie de la carte de qualification de conducteur routier en cas d'expérience de conducteur de transport de voyageurs par bus ou autocar
<input type="checkbox"/>	Copie recto-verso de la carte de conducteur en cas d'expérience de conducteur de transport de voyageur par bus ou autocar
<input type="checkbox"/>	Copie de votre avis d'imposition de l'année en cours sur les revenus de l'année précédente
<b>3- pour les conducteurs exploitant d'une entreprise de transport de personnes :</b>	
<input type="checkbox"/>	K bis de l'entreprise de moins d'un mois ou immatriculation au registre des métiers justifiant de plus d'un an d'activité
<input type="checkbox"/>	Licence pour le transport intérieur de personnes délivré depuis plus d'un an
<input type="checkbox"/>	Copie de l'attestation de visite médicale d'aptitude physique pour le transport public de personnes délivrée par une préfecture couvrant la période de référence d'un an.
<b>4- pour les conducteurs taxis :</b>	
<input type="checkbox"/>	Copie de la carte de conducteur de taxi
<input type="checkbox"/>	Relevé de carrière établi par la préfecture de délivrance de la carte de conducteur de taxi <b>ou</b> bulletins de salaires couvrant la période d'un an requise par la réglementation .
<input type="checkbox"/>	Copie de l'attestation de visite médicale d'aptitude physique établie par la préfecture de délivrance de votre carte de conducteur de taxi

## II- Pièce à fournir dans tous les cas

<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande de carte VMDTR
<input type="checkbox"/>	Formulaire de récupération des images VMDTR
<input type="checkbox"/>	<p>Copie recto-verso du permis de conduire de la catégorie correspondante, valide et <b>non affecté par le délai probatoire</b></p> <p><u>Les titulaires d'un permis de conduire d'un pays de l'Union Européenne doivent être inscrit au Fichier National des Permis de Conduire (FNPC) préalablement à la demande.</u></p>
<input type="checkbox"/>	Copie de la pièce d'identité recto-verso ou pour les personnes de nationalité étrangère, du titre de séjour en cours de validité
<input type="checkbox"/>	Un exemplaire ou une photocopie du certificat médical, délivré CERFA n° 14880*2 délivré par un médecin agréé dans les conditions définies aux articles R.221-10 et R221-11 du code de la route, vous déclarant apte à l'exercice de chauffeur de voiture de tourisme ou une copie de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite avec la mention VTC en cours de validité. La visite médicale doit avoir moins de deux ans au moment de la demande
<input type="checkbox"/>	<p>Le justificatif de domicile de moins de 3 mois, attestant de la résidence principale dans la Marne (quittance, facture,...).</p> <p>Le cas échéant, attestation sur l'honneur de l'hébergeant accompagnée de la photocopie recto-verso de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile plus un document officiel à votre nom mentionnant cette adresse.</p>
<input type="checkbox"/>	Le denier avis d'imposition ou de non-imposition confirmant la domiciliation fiscale du demandeur dans le département de la Marne.
<input type="checkbox"/>	<b>Deux photos</b> agréées pour les pièces d'identité, non découpées, vue de face, tête nue, format 35mm X 45mm, expression du visage neutre. <b>Le fond doit être uni et de couleur claire.</b>
<input type="checkbox"/>	Une enveloppe autocollante timbrée au tarif en vigueur, libellée à vos nom et adresse.

## **RENOUVELLEMENT**

Document à joindre à votre demande pour un renouvellement de la carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues (VMDTR)

<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande
<input type="checkbox"/>	Attestation de formation continue effectué dans un centre de formation agréé
<input type="checkbox"/>	<u>Toutes les pièces indiquées</u> ci-dessus (II- Pièce à fournir dans tous les cas)

## **DUPLICATA**

Document à joindre à votre demande en cas de perte ou de vol de la carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues (VMDTR)

<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande
<input type="checkbox"/>	La déclaration de vol ou de perte effectuée auprès du commissariat de police
<input type="checkbox"/>	<u>Toutes les pièces indiquées</u> ci-dessus (II- Pièce à fournir dans tous les cas)

**DOSSIER À RENVOYER COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ,  
EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE À L'ADRESSE SUIVANTE:**

Sous-Préfecture de Reims  
Service Réglementations et Sécurités  
TAXI/VTC/VMDTR  
BP 2514  
51071 REIMS CEDEX

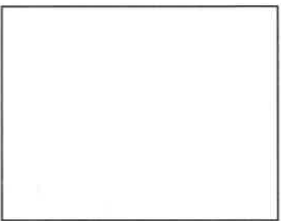
**CONTACT : [pref-professions-reglementees-route@marne.gouv.fr](mailto:pref-professions-reglementees-route@marne.gouv.fr)**

# Formulaire de récupération de photo + signature pour carte professionnelle de conducteur de VMDTR

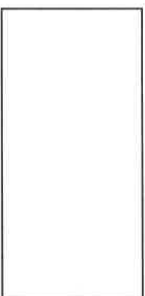
Nom et prénom du conducteur : \_\_\_\_\_

Adresse de messagerie électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Format photo d'identité :  
Largeur x hauteur = 35x45 mm  
Photo centrée sur le visage  
Fond clair et uni



Coller la photo d'identité  
du chauffeur au milieu du  
cadre noir  
Le cadre noir doit rester  
visible



La signature doit être faite à  
l'encre noire

Récupérer la signature du  
chauffeur au milieu du  
cadre noir  
Le cadre noir doit rester  
visible